

Le 3 juillet 2013 INS C

0940 **Subventions cantonales aux écoles privées; subventions aux élèves des écoles privées gérant des classes de la scolarité obligatoire**  
**Autorisation de dépenses ; crédit d'engagement pluriannuel ; années 2013 à 2017**

- 1. Objet** Octroi d'un crédit d'engagement pluriannuel pour les subventions cantonales attribuées aux écoles privées gérant des classes de la scolarité obligatoire pour les années 2013 à 2017.
- 2. Bases légales**
- Loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210), articles 67 et 67a
  - Ordonnance du 28 mai 2008 sur l'école obligatoire (OEO ; RSB 432.211.1), article 28
  - Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 47, 48, alinéa 2, lettre a, 49 et 50, alinéa 3
  - Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), article 146
- 3. Nature et qualification juridique de la dépense** Dépense nouvelle et périodique (art. 47 et 48, al. 2, lit. a LFP). Conformément à l'article 67, alinéa 5 LEO, cette dépense relève de la compétence du Conseil-exécutif.
- 4. Montant déterminant du crédit** Un crédit d'engagement d'un montant de 4,1 millions de francs par année (16,4 millions de francs au total) est approuvé pour les exercices 2013 à 2017.
- 5. Nature du crédit, compte, exercice** Le crédit d'engagement pluriannuel, d'un montant de 16,4 millions de francs, est porté à la charge du compte 365000 (domaine fonctionnel 1477, unité d'imputation 910020) et du groupe de produits 08.03.9100 « Ecole enfantine et école obligatoire ».

2013 : 1,7 million de francs  
2014 : 4,1 millions de francs  
2015 : 4,1 millions de francs  
2016 : 4,1 millions de francs  
2017 : 2,4 millions de francs

Le plafond nominal par année civile est de 4,1 millions de francs (2013 : CHF 1,7 mio ; 2017 : CHF 2,4 mio). Les subventions cantonales de 2 000 francs par élève doivent, si nécessaire, être réduites dans la même proportion pour toutes les écoles privées ayant droit à des subventions.



Les subventions sont inscrites au budget (2013 et 2014) et au plan intégré mission-financement 2015-2017.

A la Direction de l'instruction publique

Certifié exact

Le chancelier :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Lussier', written in a cursive style.